Les inscriptions seront reçues à la Direction départementale de l'Enseignement primaire, à Lille, jusqu'au lundi courant, dernier délai.

NOUVELLES MILITAIRES. — Les anciens militaires qui ont servi au 94e régiment d'infanterie et qui désirent recevoir l'historique de ce régiment, campagne 1914-1918, sont priés de vouloir bien adresser leur demande au capitaine Vanackere, chef du bureau spécial de comptabilité du 43e R. I., à Lille. L'historique leur sera envoyé gratuitement.

DANS LES PERCEPTIONS. — Par arrêté du 15 juin 1920, ont été promus au grade de premier commis MM. Ferrua Georges, à Lille extra-muros; Lebacq Adolphe, à Lille 2e division; Demagy, à Lille, 1re division; Delrot, à Lille, 3e division; Houttemonne, à Roubaix-Ouest.

AU PALAIS DE JUSTICE. — Par décret en date du 3 juillet, M. Durand a été nommé substitut à Lille.

FETE SPORTIVE PAR LES SOCIETES DE GYMNASTIQUE. — Les présidents des Sociétés lilloises de Gymnastique, ou leurs délégués, sont instamment priés de vouloir bien se rendre au Service des Fêtes, à la Mairie, le lundi 5 juillet, entre 10 heures et midi, ou de 15 à 16 heures, pour prendre connaissance d'un intéressant projet de fête sportive prévu pour la journée du 11 juillet.

LES BENEFICES DE GUERRE. — Les rôles de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre 1er janvier 1917 au 31 décembre 1918, sont entre les mains de M. Dujarier, percepteur, rue Royale, 86, pour recouvrement.

Sociétés Diverses

SOCIETE DES SAUVETEURS. — Dans son assemblée générale du 27 juin dernier, la Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais a complété son Conseil d'administration par la nomination de MM. Mille, Dauchy, et Pasquesoone, en remplacement de MM. Vandebunderie, démissionnaire, Bastel, et Derreveaux, décédés.

SOCIETE DES AGRICULTEURS DU NORD. — *La réunion mensuelle des membres de la Société des Agriculteurs du Nord aura lieu à Lille, 20, rue de l'Orphéon, le mercredi 7 juillet, à 11 heures.*

Ordre du jour : 1. Membres nouveaux. — 2. M. Casimir Destombes : La question de l'abattage des chevaux propres au service de la culture. — 3. M. Bellé : De l'augmentation du taux des avances à l'hectare (vœu). — 4. Le budget de l'agriculture à la Chambre des députés (communication de M. Merchier). — 5. Compte rendu de la réunion, à Paris, le 18 juin, du Bureau de la Fédération des sociétés agricoles départementales de la région septentrionale.

LES AVICULTEURS DU NORD. — 16e exposition internationale d'aviculture, les 14, 15, 16, 17 janvier 1921, au Palais-Rameau de Lille pour le 30e anniversaire de la fondation de la Société.

On est prié de demander les règlements et programme à M. Emile Desreumaux, secrétaire général, 30, rue Franklin, Roubaix.

RENAISSANCE LILLOISE (Section d'épargne). Café Caby, 112, boulevard de la Liberté, Lille. — Assemblée générale le 8 juillet, à 19 h. 30. Présence indispensable.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Hubants Julienne, rue de Wazemmes, c. Leclercq. — Salomé Robert, rue de Vignette, 95. — Tual Raymond, rue Leuly, 29. — Deweever Gaston, rue des Bois-Blancs, 24. — Dobbelaere Lucien, rue de Wagram, 3. — Notot Madeleine, rue Daudin, 27. — Croigny Georges, rue d'Iéna, 52. — Telotte Eugène, rue des Postes, 240. — Vermampt Jeanne, rue Duhem, 6 bis. — Puyppe Louise, rue Monge, c. Bailleul. — Tenier Lucien, rue Eug.-Delacroix, 11. — Dion Antoine, place Gilson, 13. — Delerue Fernand, rue Malus, c. Halluin 4, et Delerue Geneviève, id. — Decottignies Léandre, rue Saint-Sauveur, 10. — Theeten Renée, rue d'Iéna, 126. — Despres Julia, rue Van Dyck, 22 bis. — Marceau Marcel, rue des Rogations, 114. — Van Cauteren Lucienne, rue Cobin, 32. — Basquin Andrée, quai de l'Ouest, 15. — Caensses Alice, rue d'Arcole, 52. — Goedehaudt Denise, rue de Condé, c. Brédelance, 10.

Décès. — Van Bost Jean, 69 ans, ép. de Pauline De Bock, rue de Bailleul, 14. — Tieters Bernard, 57 ans 1/2, ép. de Sidonie Dierendonck rue Luther, 8. — Elyn Polydore, 2 mois 1/2, rue d'Arcole, 46. — Dubois Marthe, 38 ans 1/2, ép. de Edouard Nuyte, rue du Soleil-Levant, 21. — Deffontaine Henri, 55 ans 1/2, cél., rue du Faubourg de Roubaix, 119. — Vandamme Albert, 28 ans 1/2, ép. de Hélène Lemahieu, rue Saint-Sauveur, 99. — Dujardin Léonie, 43 ans, veuve de Albert Pépe, rue d'Esquermes, 93. — Idrolle Alexandre, 69 ans 1/2, veuf de Augustine Legrand, rue d'Esquermes, 93. — Vanthournout Jean, 11 jours, boulevard Montebello, 196.

AVIS

AVIS. — **Pour faciliter la reprise des affaires et pour aider au placement rapide des employés et ouvriers, les annonces Demandes et Offres d'Emplois seront comptées à raison de :**

Offres d'emplois, la ligne de 20 lettres... 0 50

Demandes d'emplois, la ligne de 20 lettres 0 25

Les annonces avec Réponse écrite au Bureau du Journal ou Prendre Adresse au Bureau du Journal sont acceptées sans AUCUNE augmentation de prix.

Ces prix ne sont accordés que pour les Industriels et Commerçants de la région du Nord.

Théâtres Cinémas & Concerts

CHRONIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE

« JOUET DE LA DESTINÉE »

A « PRINTANIA »

Un grand et beau film, que celui-là. Un des plus émouvants, certes, qu'il nous fut jamais donné d'applaudir. « Nazimova », cette reine du cinéma, cette artiste géniale et incomparable dont la force d'interprétation est stupéfiante, y est absolument prodigieuse de vie intense. Mais qui, parmi nos lecteurs, ne connaît « Nazimova » et n'a souventes fois estimé à sa juste valeur son art fait de sincérité, de sensibilité et d'observation. La « vie » anime toute entière cette incomparable artiste. Jamais pourtant, « Nazimova », il nous semble, ne trouva un rôle plus adéquat à son tempérament que celui qu'elle remplit dans « Jouet de la Destinée ». La voir, c'est voir de l'art, de la beauté, et c'est comprendre ce qu'est la force du destin.

« Impéria », continue sa carrière triomphale et constitue avec le film précédent, avec « La Vie des Insectes » et le film comique « Plouf a une intrigue », un des spectacles de cinéma les plus réussis qui soit.

Le PLUS BEAU CINÉMA

PRINTANIA

MATINÉE à 3 h. — SOIRÉE à 8 h.

5 - RUE D'AMIENS - 5

10 Minutes au Music-Hall

3me Episode - IMPÉRIA - 3me Episode

CHANSONS FILMÉES

NAZIMOVA dans le

Jouet de la Destinée

Plouf a une intrigue à Trouville, Comique

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

Palais d'Été

CONCERTS — ATTRACTIONS

SOIRÉE : 8 H. 30

Jeudi et Dimanche, Matinée à 3 h. 1/2

Vendredi 9 Juillet, Noté, de l'Opéra

Contes et Nouvelles

Deux méthodes

Insensible aux réputations tapageuses comme à la fortune, le docteur Berneraud n'écoutait que sa conscience : celle-ci, fermée à l'intègre école paternelle, lui interdisait de transformer les malades en vivants laboratoires et d'expérimenter dans leur chair la valeur des nouvelles conquêtes de l'art de guérir. Le docteur Berneraud répudiait en bloc l'opothérapie, l'homéopathie, la darsonvalisation, les rayons ultra-lumineux. Tout cet appareil lui semblait relever plutôt de Charenton et de Robert-Houdin que de la Faculté de médecine, qu'il voyait uniquement comme une de ces vieilles et austères parentes, au commerce sûr, et bien incapable de glisser sur la pente dangereuse ou charlatanisme et des compromissions.

En conséquence, la clientèle le fuyait, non sans avoir nui à sa réputation par l'usage malveillant de termes péjoratifs tels que « mollusque », « vieille baderne scientifique », « Diafoirus attardé ». Ecrasé par la disproportion cruelle qui s'accusait entre ses dépenses et ses recettes, le docteur Berneraud dut renoncer à son bel appartement dont les fenêtres s'ouvraient sur les arbres du boulevard Haussmann, contraint d'occuper, au fond de la cour du même immeuble, un modeste logis, assez haut perché pour lui aliéner la sympathie de ses derniers clients, aussi âgés que lui, et peut-être moins malades, d'ailleurs tout au moins.

Car la grande souffrance du docteur Berneraud lui venait de la certitude que l'avenir de sa fille unique, qu'il adorait doublement, étant veuf, se trouvait irrémédiablement compromis par une déchéance trop certaine. Louise Berneraud atteignait vingt-cinq ans. Elle était comme ces paysages qui n'ont de charme que pour ceux que ne dévore pas la hâte de la vitesse et dont les yeux aiment à déchiffrer lentement des séductions discrètes et sûres.

Le triste ménage du vieux médecin et de la jeune fille aurait quand même vécu heureux sans deux événements graves : le premier fut l'installation somptueuse, dans le plus bel appartement de la maison, du docteur Garnier, dont tout Paris connaissait l'audace et l'attachement inébranlable aux méthodes homéopathiques. Son cabinet fonctionnait d'une façon toute moderne, avec téléphone, secrétaire, dactylographe, etc... Le vieux Berneraud disait, en secouant sa tête déplumée : « Tout à fait un cabinet d'affaires... et d'affaires véreuses... », au même moment où une congestion cérébrale le frappait.

Admirablement soigné par la pauvre Louise, il se trouvait sur pied au bout de quelques mois ; mais le père et la fille eurent alors, sans se le dire, la douleur de constater qu'une intruse s'était installée entre eux : la misère.

Pourchassée par la farouche ennemie, Louise dit un jour :

— Papa, j'ai une bonne nouvelle à t'annoncer... Je vais faire un peu de dactylographie... pour me distraire... Et puis, je serai payée...

— Ma pauvre enfant ! Où vas-tu travailler ?... Est-ce dans une maison honorable, au moins ?

Elle répondit évasivement :

— Sois tranquille ! Tu penses bien qu'autrement je n'aurais pas accepté...

Le temps coula. Le docteur Berneraud évitait d'interroger sa fille sur sa vie d'employée. D'un accord tacite, ils le cachaient au monde. Enfin, l'inévitable arriva. Le vieux Berneraud eut sa deuxième, puis sa troisième attaque.

Quand la triste nouvelle fut connue par le docteur Garnier — le brillant homéopathe qui avait pris, d'abord par charité déguisée, la fille de son confrère malchanceux comme dactylographe — il déclara à Louise affolée :

— Vous savez bien que je vous aime et que je veux vous épouser... Oui, ma situation me permet ce luxe-là... faire votre bonheur et le mien en même temps...

— Qu'est-ce que j'ai eu pour vous plaire ? gémit Louise qui avait peur de ce que l'homéopathe, le « charlatan » comme le nommait son père, allait dire maintenant.

— Votre charme... votre bonté... Et puis, je n'en sais rien, ces choses-là ne s'analysent pas... Soyez tranquille, je saurai demander votre main à votre pauvre père, de façon à calmer toutes ses inquiétudes pour votre avenir... Louise, laissez-moi lui donner la dernière joie qu'il puisse avoir...

Louise céda, impuissante à résister à une requête aussi juste et que son cœur approuvait. Elle introduisit l'homéopathe au chevet de son père.

— Papa, je te dois un aveu. C'est chez ton confrère le docteur Garnier, que je travaillais... Il t'admire beaucoup... C'est un peu par estime pour toi... qu'il veut... solliciter ton consentement à notre mariage...

Le vieux malade les considéra un long instant tous deux, enfermé dans un silence absolu.

— A-t-il la langue paralysée ? finit par demander à voix basse le « charlatan » à la jeune fille.

— *Ce matin, il parlait un peu*, répondit-elle de même.

Le mourant dut deviner leur dialogue. Alors faisant un effort immense, il prit la main de Louise et la posa dans celle de son rival détesté et triomphant.

Puis il se retourna vers le mur, pour mourir... Louise, malgré son bonheur, se prit à sangloter tout haut, en devinant les visions qui passaient dans les pauvres prunelles chavirées du vaincu.

Claude FREMY.

Le droit d'écrire refusé aux officiers

La Ligue des Droits de l'Homme proteste

Depuis 1910, les officiers avaient le droit d'écrire sans demander l'autorisation ministérielle. Un décret du 2 mai 1920 exige cette autorisation pour publier article ou ouvrage concernant la guerre de 1914-1918.

Cette disposition vise, non seulement les officiers en activité, mais les officiers de réserve redevenus depuis la paix de simples citoyens.

Il n'est pas douteux que cette mesure a été prise pour permettre à l'état-major de faire à sa façon l'histoire de la guerre. Une centaine d'officiers, avec un général, sont chargés de cette tâche.

La mesure prise, écrit la Ligue des Droits de l'Homme, dans un ordre du jour qu'elle nous transmet, ne peut que nuire à la connaissance de la vérité. Elle est la négation de toute recherche de précision historique. Elle empêche d'élever la voix pour faire profiter de l'expérience du passé, et tous ceux qui ont été au feu peuvent se souvenir d'avoir lutté et souffert, mais ne peuvent divulguer ce qu'ils ont vu et apprécié sur place.

Le régime officiel du bourrage de crâne n'a que trop duré.

La Ligue des Droits de l'Homme réclame pour tous la liberté absolue d'écrire.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 3 juillet

NOIRS CONTRE BLANCS

Le nommé Iko Mitcheline, 23 ans, un nègre de la Jamaïque, avait installé, à Lille, rue Esquermoise, une espèce d'agence, où il recevait de nombreuses personnes en quête d'un emploi lucratif. Moyennant un acompte assez important il permettait aux commerçants qui fréquentaient ses bureaux, de leur faire venir de son pays des marchandises de bonne qualité et à des prix très avantageux. C'est ainsi qu'il parvint à soustraire à un chef d'escadron, à un bijoutier et à une modiste des sommes assez importantes.

Le nègre qui un beau jour leva le pied, ne donna jamais de ses nouvelles à ses clients ; de même la police, n'a jamais pu le retrouver.

Par coutumace, le tribunal l'a condamné à cinq ans de prison et 3.000 fr. d'amende.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LOMME

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil Municipal s'est réuni le 28 juin. Le budget primitif de 1920 a été voté sur les bases indiquées par les instructions préfectorales, en raison de l'insuffisance des recettes, une avance a été demandée à l'Etat conformément à la loi du 4 octobre 1919.

Une assurance complémentaire des bâtiments communaux a été contractée avec la Caisse d'Assurance Urbaine et Agricole, contre l'incendie.

Des marchés de gré à gré ont été approuvés pour l'installation des eaux à la Mairie et aux Ecoles du Bourg et pour la construction d'un Bureau annexe à la Mairie provisoire.

Des crédits complémentaires ont été votés pour assurer le fonctionnement des services municipaux et un avis favorable a été donné à l'installation de la ligne électrique Lomme-Wasquehal.

En raison des conflits judiciaires qui surgissent journellement et en présence des demandes continuelles de renseignements, le Conseil Municipal a décidé l'installation d'un bureau de consultations judiciaires gratuites avec le concours de M. le Juge de Paix du Canton qui recevra deux jours par mois aux dates qui seront ultérieurement indiquées.

Les vœux suivants ont été adoptés : 1. Que les lignes de tramways A et I soient mises en activité dans le plus bref délai et que lorsqu'elles seront toutes deux en état de circuler que la ligne A soit dirigé sur le quartier si populeux et si déshérité du Marais de Lomme pour aboutir à la grande Route de Béthune et correspondre avec le car H ; 2. que la passerelle du pont dit de Sequedin qui est une sérieuse entrave à la circulation soit remplacé par un pont définitif 3. que les combats de coqs et bals ne soient pas assimilés au dancings, skatings et courses de taureaux, mais qu'ils soient soumis à la taxe de 10 % comme la catégorie des cinémas de moins de 25.000 fr. de recette.

Un avis favorable est accordé pour les demandes de baraquements, mais le Conseil manifeste son étonnement que le service de la Reconstitution ait attendu un an et plus pour demander son avis.

AVIS. — Le Maire de Lomme, informe les habitants que le Percepteur viendra à la Mairie pour payer les allocations militaires et les Pupilles de la Nation, le mercredi 7 juillet courant de 9 heures à 11 h. 30 et de 2 h. à 4 h.

HELLEMMES

RENTES DES TRAVAILLEURS

Lonck Charles, 60 ans, tisserand, demeurant à Mons-en-Barœul, rue Faidherbe, 14 bis, occupé chez R. Voituriez et Cie, tissage à Hellemmes, a reçu un coup de navette au poignet droit, ce qui lui occasionna une plaie.

15 jours de repos.

— Vanbrussel Paul, 20 ans, ajusteur, demeurant à Flers-Breucq, rue Lamartine, 14, occupé à la Société Cotonnière d'Hellemmes, 4, rue Chanzy, en démontant un flotteur s'est heurté le genou droit contre un sommier de fer, ce qui lui occasionna une contusion de la région prérotulienne droite. Hydarthrose fémorotibiale consécutive.

12 jours de repos.

— Pas Pierre, apprenti modeleur, 16 ans, demeurant à Annappes, Grande-Rue, 128, occupé chez Pérignon Paul, modeleur à Hellemmes, s'est piqué avec une pointe à la main gauche, ce qui lui occasionna une piqûre infectée de la face palmaire de la main au niveau de la tête du premier métacarpien.

15 jours de repos.

— Hellebaut Clément, 15 ans 1/2, apprenti chaudronnier, demeurant à Hellemmes, rue et maison Delporte, 3, occupé chez J.-B. Lartillier, chaudronnier à Hellemmes, chute de la bride d'un tuyau sur la jambe droite. Section contuse longitudinale de 8 centimètres intéressant les parties molles et le périoste au 1/3 moyen de la jambe.

20 jours de repos.

— Lemaire Albert, 15 ans, apprenti rattacheur, demeurant à Hellemmes, chemin d'Hulle, cité Mallet, 3, occupé à la Société Cotonnière d'Hellemmes, 4, rue Chanzy, en retirant un morceau de déchet de coton est ouvrier à eu le doigt pincé entre le butoir et le chariot. Plaie contuse par écrasement avec lacération des tissus de la 3e phalange du médius de la main droite.

15 jours de repos.

— Massalot Alfred, 16 ans, manœuvre, demeurant à Bourghelles (Nord), occupé chez Léopold Hers, entrepreneur de maçonnerie à Hellemmes, s'est blessé en déversant un bac. Piqûre infectée du pouce droit avec traînée de lymphagite remontant jusqu'à l'aisselle.

15 jours de repos.

— Boucq Eugène, monteur, né le 8 janvier 1866, demeurant à Annappes, rue des Haillots, 16, occupé aux ateliers du chemin de fer, s'est blessé à l'index droit en moulant sur une meule d'émeri un morceau de tôle de 5 m/m devant servir à la confection d'une clé plate pour écrous. Index droit : plaie profonde avec décollement des parties molles au niveau de toute sa face externe. Fracture de la 3e phalange et ouverture de l'articulation terminale.

30 jours de repos. Incapacité partielle permanente possible.

ETAT CIVIL

du 20 au 27 juin 1920

Naissances. — Choumbart André, rue Sadi-Carnot, 55. — Walbecque Jean, rue Camille-Desmoulins, 28. — Lampire Suzanne, rue Marceau, 10. — Leroy Gustave, rue Sadi-Carnot, 222. — Millescamps Emile, rue Ferdinand-Mathias, 13. — Bocquet Paulette, rue Maurice-Berteaux, 35. — Demarquette Gilberte, rue J.-J.-Rousseau, 68.

Promesses de mariage. — Entre : Dechirot Edouard, menuisier à Lille, et Meurisse Germaine, bambrocheuse à Hellemmes. — Mitaut Charles, ajusteur à Hellemmes, et Beckers Marie, rattacheuse à Lille. — Dupont Ernest, marchand brasseur à Hellemmes, et Lefebvre Suzanne, sans profession, à Hellemmes. — Vanderstraeten Auguste, forgeron à Lille, et Hennequin Ernestine, bambrocheuse à Hellemmes. — Van Haecke Oscar, menuisier à Hellemmes, et Heart Evelina, sans profession, à Hellemmes. — Brunneval Cyrille, maçon à Maubeuge, et Lambin Marie, sans profession, à Hellemmes. — Canneyt Emile, fileur à Hellemmes, et Stamane Alice, mécanicienne à Lille.

Décès. — Packre Sophie, femme Masseron, 53 ans, rue L.-Michel, 19. — Delobel Philomène, femme Lepers, 59 ans, rue Sadi-Carnot, 130. — Pennel Sophie, femme Lelièvre, 34 ans, rue Faidherbe, 404.

RONCHIN

ÉTAT-CIVIL. — **Naissances.** — Devriès Osimen, 9, rue de la Justice. — Deberge Alphonse, 1, rue ... — Spriet Marie-Antoinette, 60, rue de Lille.

Publications. — Descarpentries Maurice, boulanger à Ronchin et Devriès Anna, sans profession, à Ronchin. — Schrevere Marcel, clerc de notaire à Ronchin et Deneuit Lucienne, sans profession, à Avesnes. — Demaizières Marcel, employé de chemin de fer, à Lompret et Wauquier Sophie, ménagère à Ronchin. — Hennion Alfred, manœuvre à Ronchin et Silver Elise, domestique à Ronchin. — Leclercq Adolphe, télégraphiste à Ronchin et Sybens Adolphine, couturière à Ronchin.

Décès. — Moreau Jeanne, épouse Tigny, 38 ans, sans profession, 39, rue Lestienne, à Ronchin.

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

Dans le Textile

Lundi 5 juillet, à 7 heures du soir, salle de la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, réunion de tous les délégués des filatures de coton, lin, chanvre, jute, tissages, préparations, filteries et toutes les branches du textile.

Dans les ateliers où il n'y aurait plus de délégués, d'autres ouvriers ou ouvrières peuvent et doivent les remplacer également où il y a deux équipes; les délégués de l'équipe de l'après-midi peuvent se faire remplacer par l'équipe du matin. Chaque filature ou tissage doit avoir à cœur d'être représenté à cette réunion.

Ordre du jour : 1. examen de la situation dans les différentes maisons; 2. mise en application du tarif à la tâche, communications; 3. organisation syndicale, mesures à prendre; 4. divers.

Vu l'importance de cet ordre du jour, nous comptons sur la présence de délégués de toutes les usines textiles.

Le secrétaire, A. BAUCHE.

— Mardi 6 juillet, à 18 heures 30, réunion de la commission administrative, qui devait avoir lieu le mercredi, le secrétaire et le trésorier étant retenus ce jour à une autre réunion très importante.

Pour la Commission :
Le secrétaire, A. BAUCHE.

CHEZ LES CHARPENTIERS-MENUISIERS

Au cours de leur réunion, qui eut lieu le 1er juin à la Bourse du Travail, les ouvriers menuisiers avaient décidé d'envoyer une deuxième lettre au syndicat patronal, renouvelant leur demande d'entrevue.

Hier matin, le secrétaire Plenque recevait du président de la chambre syndicale patronale des entrepreneurs une lettre spécifiant qu'ils ne pouvaient donner aucune augmentation de salaire. La lettre suivante fut envoyée, en réponse à M. Joncquez, président de la chambre syndicale des menuisiers :

« Monsieur,

« A l'instant, nous recevons la lettre de M. le président de la chambre patronale du Bâtiment ; nous ne pouvons admettre cette façon d'agir à notre égard.

« Nous aurions cru, comme le faisait prévoir votre lettre reçue il y a quelques jours, que vous auriez accepté l'entrevue que nous vous avions demandée, or, c'est une fin de non recevoir.

« Dans leur assemblée d'hier, les charpentiers-menuisiers m'ont chargé de vous renouveler la demande d'entrevue et de maintenir intégralement le minimum de salaire demandé, soit : 3 francs de l'heure. Déjà, dans certaines localités, ce minimum est appliqué, vous ne pouvez l'ignorer; il ne serait que juste que les menuisiers touchent le même salaire.

« Aussi, nous comptons avoir une réponse définitive, dans le plus bref délai possible, ne voulant pas croire que vous désirez un conflit.

« Une réunion des ouvriers de la corporation aura lieu le jeudi 8 juillet ; des décisions sérieuses y seront prises, nous espérons que vous ferez le nécessaire dans l'intérêt des deux parties, syndiqués et non syndiqués.

« Agréez, etc. ».

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

— *Les percepteurs du Syndicat sont invités à rentrer leurs fiches de pointage le plus tôt possible, au bureau du Syndicat.*

Le secrétaire, Th. DEVERNAY.

A DUNKERQUE

CONCILIATION SYNDICALE

Lorsque la dernière grève des dockers a pris *fin, il est resté néanmoins jusqu'ici une situation équivoque, pouvant toujours devenir la raison de nouveaux conflits.*

On se rappelle qu'une des maisons de transit, la maison Worms, avait été, à la reprise du travail, mise à l'index par les dockers pour le fait de son refus à reprendre ses contremaîtres révoqués pour avoir participé à la grève.

La maison Worms cependant, malgré l'interdiction dont elle était l'objet, s'arrangea de telle façon qu'elle put poursuivre son travail au port.

Mais cette organisation particulière, auprès de l'organisation générale du Syndicat des dockers, outre qu'elle était préjudiciable à ce dernier, *entraînait de fréquentes contestations entre les ouvriers.*

Pour mettre fin à cet état de chose regrettable les contremaîtres du port, en une réunion tenue jeudi dernier, avaient décidé, sauf approbation du Syndicat, de lever la mise à l'index de la maison Worms, afin de rendre au travail du port son organisation normale.

Dans son assemblée générale tenue hier soir, le Syndicat des dockers a, dans un esprit de conciliation très louable, ratifié la proposition des contremaîtres.

LES GRUTIERS DU PORT VONT-SE SYNDIQUER

Les grutiers, qui jusqu'ici étaient incorporés au Syndicat des dockers, ont décidé de former entre eux un syndicat particulier pour la défense de leurs intérêts corporatifs, distincts, en effet, de ceux des dockers.

Convocations

AUJOURD'HUI

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

— **Ameublement.** — Lundi 5 juillet, assemblée générale de tous les ouvriers, rue de la Clef, 32, à 6 heures. Présence indispensable pour tous. Ordre du jour très important : réponse des patrons, mesures à prendre.

TAILLEURS ET COUTURIERES

— Lundi 5 juillet, à 7 heures précises, salle de la « Ville de Bruxelles », assemblée générale de tous les membres, toutes sections réunies.

Ordre du jour très important. Présence indispensable.

Le secrétaire, M. PORREYE.

EMPLOYES

Section commerciale. — Les délégués du personnel syndiqué des Galeries Lilloises sont cordialement invités à assister à une réunion spéciale qui se tiendra au siège, 28, rue de Fives (bureau du 1er étage), le lundi 5 juillet, à 7 h. du soir.

La présence de tous est indispensable.

Qu'ils se le disent !

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Réunion des ouvriers de la maison Degryse, lundi 5 juillet 1920, à 5 heures 45, estaminet de la Trompette, rue Pierre-Legrand.

Ordre du jour : impôt sur les salaires, prime de vie chère, nomination de délégué.

Le secrétaire, Th. DEVERNAY.

MARDI

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE

Réunion des ouvriers de la Maison Sarrazin, mardi 6 juillet, à une heure trente, salle du Lion d'Or, rue Léon-Gambetta

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

MERCREDI

CHAMBRE SYNDICALE DES PRESSEURS ET PRESSEUSES EN CONFECTIONS DE LILLE ET ENVIRONS.

Les membres de cette organisation sont invités à assister à la réunion générale de leur groupement, laquelle aura lieu mercredi 7 juillet 1920, à 6 heures 30 précises du soir, « A la Ville de Bruxelles », 19, rue du Molinel, Lille.

Ordre du jour : 1. Procès-verbaux. — 2. Rapport de la Commission de contrôle. — 3. Correspondance — 4. Rapport de l'Union intersyndicale de l'Habillement. — 5. Renouvellement partiel des commissions. — 6. Congrès de Dunkerque. — 7. Diverses.

La présence de tous les membres est indispensable. La carte confédérale à jour sera exigée à l'entrée par la Commission de contrôle.

Le Secrétaire : Oscar BLANDEL.

JEUDI

— Réunion des ouvriers de la maison Peugeot, jeudi 8 juillet 1920, à 6 heures du soir, estaminet du Petit Marin, rue de Flers.

Ordre du jour : impôt sur les salaires, prime de vie chère.

Le secrétaire, Th. DEVERNAY.

DIMANCHE

A HOUPLINES

CHAMBRE SYNDICALE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Les camarades prescrits à Houplines ou dans les environs, sont priés d'assister à l'assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le dimanche 11 juillet, à 4 heures du soir, salle de la Mairie provisoire, Place de la République.

Ordre du jour. — Situation morale et financière du Syndicat ; Renouvellement du mandat des Administrateurs actuels en vue de la déclaration des Dommages de guerre ; Questions diverses.

PARTI SOCIALISTE

SECTION LILLOISE. — La Commission administrative de la section lilloise se réunira le mercredi 7 juillet 1920, à 6 heures 30 précises du soir, 147, rue d'Arras, à l'Union de Lille. Président : Raux Abel.

Le Secrétaire : E. BAILLY.

A ALLENNES-LES-MARAIS

La réunion mensuelle de la section se tiendra le lundi 5 juillet, à 7 heures du soir, chez les citoyens Goudin Louis et Duhot-Marlier, dit « Rigolo ».

Le secrétaire : COURMONT Adonis.

GROUPEMENTS D'ACTION SOCIALE

ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS

Section de Loos. — Les camarades sont priés d'assister à l'assemblée générale de la Section mardi 6 juillet, à huit heures, au siège, chez le camarade Géry Roels, rue de l'Egalité.

Ordre du jour : Paiement des cotisations — Participation à la démonstration du 25 juillet — Questions diverses.

Le secrétaire : E. CARLIER.

SECLIN

CONFERENCE PUBLIQUE

La Ligue française « Union Permanente pour la Défense des Grands Intérêts du Pays » organise à Seclin une grande conférence publique par M. Emile Hinzelin sur « les Régions martyres et la Paix du droit » aujourd'hui lundi, 5 juillet, à 20 heures, salle du Foyer, rue d'Houplin, sous la présidence de M. Louis Fiévet, maire.

PONT-A-MARCQ

LA DUCASSE. — Cette année, la ducasse de Pont-à-Marcq coïncide avec la Fête nationale. Nous aurons donc quatre jours de réjouissances : dimanche 11 juillet, lundi, mardi et mercredi. Jeux et bals distrairont les plus moroses.

ROUBAIX

Bureaux : 30, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

CHACUN A SA PLACE

Procès-verbal a été dressé à la charge de Mlle Marie-Louise Vandorselaere, couturière, demeurant rue Louis Dupire, 23, et de M. Joseph Bache, entrepreneur, demeurant rue Vaucauson, 67, pour avoir circulé sur les pelouses du parc Barbieux.

IVRESSE PUBLIQUE

Procès-verbal a été dressé à la charge de la nommée Irma Catteau, demeurant rue de Wasquehal, 116, pour ivresse manifeste, à minuit, dans la rue des Arts.

UNE AUTRE CLOCHE

Hier à 3 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, il a été procédé au baptême de la nouvelle cloche, offerte par un Roubaisien, M. Degallaix, en remplacement de celle qui avait été enlevée par les Allemands.

CHEZ LES COIFFEURS

Par décision de la Chambre syndicale des coiffeurs de Roubaix, leurs établissements seront ouverts, en semaine, de 7 h. à 11 h. du matin, et de midi à 7 heures du soir. Le dimanche ils seront fermés à 3 heures.

TOURCOING

TAMPONNEE PAR UN TRAMWAY

Mme Flipo-Vivier, 78 ans, demeurant rue de Gand, 202, a été heurtée, hier matin, vers 10 h., par un tramway M. qui, traversant cette rue, se dirigeait vers la Grand'Place. Transportée chez elle, Mme Flipo a reçu les soins de M. le docteur Vermesch qui a diagnostiqué une fracture du crâne. D'après l'enquête, la responsabilité du conducteur n'est pas engagée.

ON ARRETE UNE EXPULSEE

Opérant en ville une tournée de surveillance des étrangers, lesquels doivent, conformément au décret du 2 avril 1917, être munis de cartes d'identité et de carnets d'étrangers, les agents de sûreté ont arrêté la nommée Virginie Bayens, 27 ans, Belge, expulsée de France le 2 septembre 1919. Elle sera déférée au Parquet.

UN OBUS EST RETROUVE RUE DE GAND

Un obus non éclaté vient d'être retrouvé à proximité de la demeure de M. Jules Dendievel, rue de Gand, 351. Le service spécial l'a fait enlever.

TOURISTES

Demandez à tous nos Dépositaires

Le "GUIDE MICHELIN"

LILLE - LA SOMME - YPRES

PRIX : 5 FRANCS

DUNKERQUE

ASSOCIATION DES VEUVES DE GUERRE, ORPHELINS ET ASCENDANTS DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

L'Association des veuves de la guerre, des orphelins et des ascendants, est née depuis peu, et de même que les morts qu'elle pleure sont tombés coude à coude, pour le même idéal et dans une même offrande, de même aussi l'Association dans une neutralité volontaire, soucieuse de rester à l'écart des actions ou des migrations qui divisent groupe toutes les classes sociales toutes les confessions religieuses toutes les opinions politiques.

Œuvre d'entr'aide mutuelle son rôle est d'assister ses membres, de ses conseils, de ses renseignements, de ses démarches. Elle facilite la réalisation de leurs droits, leur placement. Elle les représente avec toutes leurs réclamations légitimes près des Pouvoirs Publics ; son dévouement est acquis à tous, surtout aux enfants des héroïques victimes de la guerre.

L'Œuvre n'a que quelques mois d'existence, déjà elle groupe plus de 150 membres. Elle ouvre sa permanence au 21, rue de la Mairie, le mercredi de 17 à 19 heures, le samedi de 14 à 17 heures.

Bientôt l'Association s'étendra à tous les villages de notre arrondissement, et nous nous en félicitons, car il est grand déjà le nombre de celles et de ceux qui ont été aidés par elle, qui ont vu leur pension liquidée avec moins de lenteur, et ont appris avec étonnement qu'ils pouvaient prétendre à une pension à laquelle ils ne croyaient pas avoir droit.

Nous ne pouvons donc que féliciter l'Association des mutilés et l'Association des veuves, orphelins et ascendants des morts de la grande guerre de leur œuvre admirable.

Nous souhaitons que bientôt toutes les victimes de cette période cruelle reconnaissent qu'il est de leur intérêt et de leur devoir de se grouper pour s'aider et se défendre et nous sommes heureux d'assurer ces œuvres du respect et de la générosité de notre population.

Dans notre gratitude infinie, nous ne saurions oublier, aux heures de la Paix, ceux-là que la guerre a si cruellement meurtris pour toujours.

UN IVROGNE VIOLENT. — L'inspecteur de police Doyen a été sérieusement blessé hier soir à l'oreille, d'un coup de pied, que lui a porté un nommé Manesse Léon, docker, lequel était en état d'ivresse.

Manceau a été arrêté.

DEMISSION. — Par décision du sous-secrétaire des ports et de la marine marchande, en date du 1er juillet 1920, a été acceptée, pour compter du 1er juillet 1920, la démission de son emploi, offerte par M. Crombet, inspecteur de 1e classe à la navigation maritime au service général des ports à Dunkerque.

NOMINATIONS. — A compter du 10 juillet, le commissaire principal Huet remplira les fonctions de chef du centre administratif de Dunkerque.

SPORTS

LE TOURNOI D'ESCRIME DU LYCEE FAIDHERBE

Le concours annuel d'escrime du Lycée Faidherbe a eu lieu dans la salle d'armes de l'établissement, sous la présidence de M. Baret.

Les jeunes escrimeurs qui ont pris part aux différentes épreuves, ont fait honneur à la méthode de leur professeur, M. Oudart.

Plusieurs d'entre eux ont fait preuve de grandes qualités comme tireurs, notamment les premiers lauréats, MM. De Prat et Petitbois, ainsi que le jeune Pierre Poppe, âgé de 10 ans.

Des plaquettes en bronze et des épées d'honneur offertes par MM. Flipot et René Larivière, président et vice-président du Comité d'encouragement à l'escrime, ont été décernées aux vainqueurs des différents championnats, dont voici le résultat :

1. Championnat du cours préparatoire aux grandes écoles de l'Etat : 1er prix, De Prat; 2e, Petitbois; 3e, Huries; 4e, Bidart; 5e, Hourdequin; 6e, Bauchier.

2. Championnat des seniors : 1er prix, Vandenbossch Maurice; 2e, Canqueteau; 3e, Geiger; 4e, Hennery.

3. Championnat des juniors : 1er prix, Pierre Poppe; 2e, Fiévet Marcel; 3e, Vandenbossch Bernard; 4e, Buirette Raoul.

Rechutes

Quand on relève de maladie, un bon conseil : rester le moins possible dans l'état de faiblesse consécutif au mal. C'est le moment critique où, par suite du manque d'énergie de l'organisme, on est à la merci de complications ou de rechutes généralement plus graves. Donnez-vous du sang, remontez votre énergie, donnez-vous des forces. Prenez les Pilules Pink qui donnent du sang avec chaque pilule. A l'appui de nos dires, voici un témoignage de Mme Fouché, demeurant à Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire) :

Mme FOUCHE.

« Il y a quelque temps, écrit-elle, à la suite d'une forte grippe, j'étais restée dans un grand état de faiblesse. J'étais pâle, je souffrais d'oppression, de palpitations. Je n'avais plus d'énergie, ni entrain. Une amie, me voyant si mal en point, me dit : « Prenez donc des Pilules Pink ». Elle s'en était bien trouvée, elle m'en céda une boîte et je commençais le traitement. Je me suis sentie soulagée tout de suite et j'ai naturellement continué le traitement. En très peu de temps les Pilules Pink m'ont transformée et depuis je me suis bien portée. »

Il est indispensable de venir en aide à l'organisme à certains moment critiques. Le repos, les soins, une bonne alimentation, quand l'estomac la supporte, c'est très bien, mais c'est lent, c'est long et il est dangereux de rester ainsi. Une cure des Pilules Pink activera très bien votre rétablissement par son action régénératrice du sang et son action tonique du système nerveux.

Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale et les troubles de croissance, elles débarrassent des migraines, troubles de la vue et palpitations, et les nerveux et les neurasthéniques y trouvent l'apaisement de leurs nerfs surmenés.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris ; 4 fr. 50 la boîte, 24 francs les six boîtes franco, plus 0 fr. 50 de taxe par boîte.

LA FETE FEDERALE DES SOKOLS A PRAGUE

Nous recevons la communication suivante :

« La septième fête fédérale de Prague se déroule dans un enthousiasme indescriptible, devant plus de cent mille spectateurs. Elle constitue une manifestation d'éducation physique sans précédent, remplissant d'admiration pour les vaillants Sokols, les délégués des pays étrangers réunis autour du représentant officiel du gouvernement français.

Pareil spectacle est un puissant enseignement pour inspirer les organisateurs de la 43e fête fédérale de Lille en 1921.

Les Lillois présents à Prague, émerveillés par la leçon donnée ici, se promettent de travailler avec ardeur à la préparation de la grande solennité gymnique lilloise, à laquelle viendront des délégués Sokols. Ils comptent sur la bienveillant appui des autorités, de la *population et de la Presse pour aider le Comité* à accomplir sa lourde tâche.

Cyrille WACHMAR, vice-président de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, président du Comité d'organisation de la 43e fête fédérale de Lille en 1921.

CYCLISME

COURSE LILLE-LA BASSEE ET RETOUR

Une course cycliste, Lille-La Bassée et retour, soit 45 kilomètres, est organisée le 18 juillet; 400 fr. de prix. La course est ouverte pour tous les coureurs et par n'importe quel temps.

1er prix, 50 fr.; 2e, 40 fr.; 3e, 30 fr.; 4e, 5e, 6e, un boyau; 7e, 20 fr.; 8e, 20 fr.; 9e, 15 fr.; 10e, 11e, 12e, 13e, 10 fr.; 14e, une jolie surprise; 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 5 fr.

La mise est fixée à 3 francs; la remise des dossards aura lieu à 2 heures et le départ à 3 heures précises.

Les inscriptions sont reçues dès ce jour chez Maurice Champion, 91, rue des Sarrazins, Lille.

UNE COURSE LILLE-PONT-A-VENDIN

L'Union Sportive du Sud organise pour le 1er août, une course cycliste sur le parcours Lille-Pont-à-Vendin et retour 50 kilomètres ; engagement 2 f, Faubourg-des-Postes, chez M. Antrop.

Les coureurs ayant fait 1er et 2e seront handicapés.

A DENAIN

GRAND-PRIX CYCLISTE

Nous donnons aujourd'hui l'itinéraire de la course, dénommée Grand Prix Cycliste de Denain, que l'U. S. D. fera disputer le dimanche 25 juillet, à 1 heure du soir, avec le concours de la Municipalité et de bienveillants souscripteurs, dotée de six cents francs de prix. Au 1er, 200 fr.; 2e, 150 fr.; 3e, 100 fr.; au total, dix prix en espèces.

Départ de Denain, Croix Sainte-Marie, Douchy, Bouchain, Iwuy, Cambrai; la traversée de cette dernière ville aura lieu comme suit : avenue de Valenciennes, le pont du chemin de fer, tourner à gauche, prendre la rue de Lille, la gare, la rue d'Alsace-Lorraine, contrôle volant au Café des Sports, siège du Cyclo-Club Cambrésien, 2, boulevard Faidherbe, le boulevard Faidherbe, le boulevard Dupleix, la rue de Douai, la route de Douai, Neuville, Sancourt, Epinoy, Aubencheul-au-Bac, Aubigny-au-Bac, Brunémont, Cantin, ne pas entrer dans Douai, au lieudit la Redoute, tourner à droite jusqu'au cimetière de Douai, tourner à droite route nationale, Sin-le-Noble, contrôle fixe, Dechy, Guesnain, Lewarde, Auberchicourt, Aniche, Abscon, Escaudain à la Chapelle d'Escaudain, tourner à gauche pour entrer dans cette localité, tourner la première rue à droite pour remonter sur Denain, rue de Turenne, arrivée sur le terrain de la Cité des Mines, où une piste de deux cents mètres sera tracée.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à M. Louis Dutordoir, secrétaire de l'U. S. D., 10, rue Taffin, café Victor, à Denain-Nord.

Les engagements sont reçus dès maintenant contre 3 francs jusqu'au 22 juillet et 5 francs après cette date.

A SAINT-AMAND-LES-EAUX et VIEUX-CONDE

COURSE CYCLISTE

Une grande course cycliste est organisée le 14 juillet par le Cyclo-Club Amandinois et le Club Sportif Vieux-Condéen, avec le concours des Municipalités de St-Amand et de Vieux-Condé.

370 francs de prix seront répartis comme suit : Au 1er, 100 francs — Au 2me, 70 francs — Au 3me, 50 francs, offerts par M. Herbecq, marchand de cycles à Anzin — Au 4me, 40 fr. — Au 5me, 30 francs ; au 6me, 25 francs, ces deux prix offerts par M. Descarpes, marchand de cycles à Vieux-Condé — Au 7me, 20 francs — Au 8me, 15 francs — Au 9me, 10 francs — Au 10me, 10 francs offerts par M. Dutilleul, marchand de cycles à Vieux-Condé.

Distance : 70 kilomètres, sur le parcours Saint-Amand Anzin Vieux-Condé Saint-Amand avec classement dans chacune de ces localités où une neutralité sera imposée. — Droit d'engagement : 3 francs, chez M. Fromont René, cycles, rue de Rivoli, à St-Amand.

Remise des dossards, à une heure. Départ à une heure et demie, chez Fromont.

Le GUIDE MASSON INDICATEUR des TRAINS